

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 24 Octobre 2019 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Boudet Jean Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Vours Marie Agnès

Procurations : Salvan Elisabeth pouvoir à Cassabois Marie Pierre
Vours Marie Ange pouvoir à Vours Marie Agnès
Vergne Jérôme pouvoir à Fau Gilles

Absent excusé : Lamic Pascal

Date de convocation : 18 octobre 2019

Secrétaire de séance : Fau Gilles

Le jeudi 24 octobre 2019 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers, sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1 - Approbation PV réunion du 19 septembre

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Approbation décision Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Cauvaldor

Tous les ans, le Conseil Municipal doit valider les attributions de compensation que la commune doit verser à Cauvaldor du fait des transferts de compétences.

En 2018, la participation communale s'élevait à 56 062 €, en 2019 Cauvaldor a rendu aux communes l'entretien de certains chemins ruraux pour un montant de 150 € au kilomètre, ce qui représente pour Miers 720 € à verser en moins pour 4,8 km de chemins repris.

L'attribution de compensation 2019 pour Miers s'élève donc à 55 342 € .

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport de la CLETC et le versement de cette somme à Cauvaldor.

3 – Transfert de compétences pour l'Eclairage Public

Le conseil municipal avait opté pour le transfert de la compétence de l'éclairage public à la FDEL au cours de l'année 2018. La FDEL avait procédé à un recensement de tous les points lumineux au nombre de 53 sur la commune.

Pour acter définitivement ce transfert il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour attribuer la compétence éclairage public à la FDEL à partir du 1er Janvier 2020 et autorise le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des installations communales de l'éclairage public à la FDEL.

4 – Taux taxe d'aménagement

Comme chaque année, le conseil municipal a la possibilité de modifier les taux de la taxe d'aménagement. Aucun travail n'ayant été effectué sur les réseaux au cours de l'année, le conseil considère qu'il n'y a pas lieu de modifier les taux de taxe d'aménagement en vigueur.

5 – Point sur le projet de réhabilitation du multiservice

Monsieur le maire présente la totalité des frais induits par la réhabilitation du local boulangerie, du magasin boulangerie – épicerie et des logements.

L'élément nouveau est le montant des frais annexes, c'est à dire la location d'un fournil mobile, le relogement des boulangers ainsi que l'achat d'un four électrique ce qui avec l'acquisition du local et du terrain s'élève à environ à 170 000 €.

6 - Discussion sur la méthanisation

Une discussion entre les conseillers s'engage à propos du méthaniseur de Gramat qui pose des problèmes pour l'environnement. La municipalité n'est pas du tout informée de son fonctionnement, des stockages et d'épandage du digestat. L'information est apportée par un adjoint. Il y aurait à Miers une seule exploitation concernée par cet épandage sur une trentaine d'hectares sans aucune incidence sur les habitations environnantes. Des conseillers sont tout de même inquiets du dimensionnement trop important de ce centre ainsi que des futures conséquences environnementales aussi bien sur l'air que sur les terrains agricoles.

7 - Point sur les réunions

Les réunions passées ont surtout porté sur le projet de réhabilitation du multiservice.

- Une première réunion concernant l'adressage a eu lieu au cours de laquelle les noms de routes et chemins communaux ont été attribués. Reste les noms des rues et des places à donner pour cela une réunion publique avec les habitants du bourg est prévue le 29 novembre.
- Il y a eu une réunion avec Cauvaldor pour le cœur de village. Les éléments qui avaient été prévus en 2017 seront repris. Le cahier des charges va être préparé pour la recherche d'un maître d'oeuvre début 2020.
- A venir une réunion avec les personnes concernées par la Signalisation d'Information Locale. Leur accord pour les lieux d'implantation des panneaux ainsi que la participation financière sont nécessaires avant la commande des supports de signalisation.

8 - Commission culture et patrimoine.

Barrières - Rêves de pierres

- La commission se réunira, le mercredi 30 octobre, afin de préparer la rencontre du 18 novembre avec l'association *Rêves de pierres*. Les statuts et la charte de celle-ci seront adressés aux élus avant la réunion. L'articulation municipalité et association sera l'objet d'une attention particulière.

Art'zimut

- Le projet est arrivé à son terme.
Une inauguration aura lieu concomitamment avec les vœux du maire (19 janvier).

Archives mademoiselle Marbot

- La commission va photocopier et exploiter ce fonds privé.

Terra aventura

- Un bilan 2019 sera dressé au cours d'une réunion à venir avec *Terra aventura*, *Flint's Lot et la municipalité*.

Circuit des dolmens

- Le circuit des dolmens mis en place par le PNRCQ a été l'objet d'une révision. Six panneaux indicateurs ont été ajoutés par la commune. Des travaux d'entretien sont prévus par les employés municipaux.

Questions diverses

- * La cérémonie du 11 novembre aura lieu ce jour là à 11 heures, suivie d'un pot de l'amitié.
- * Le container à vêtements mis en place est défectueux, une demande doit être faite pour qu'il soit changé.
- * Une demande de location ayant été proposée pour l'ancien local Arfi, le bail s'élèverait à 150 € mensuel étant donné que la totalité du local ne peut lui être pour l'instant attribuée.

Fin de la séance à 23 h 30